

écologie sans frontière

L'ONG spécialiste du droit de l'environnement

Communiqué de presse du jeudi 7 juin

« La vérité sur la pollution atmosphérique en agglomération parisienne »

Ecologie Sans Frontière initie une vaste campagne de sensibilisation et d'interpellation pour mettre en garde le grand public sur la réalité de la pollution atmosphérique, et prendre à parti les responsables publiques sur cette question.

Nous estimons en effet, que l'ampleur et les impacts de la pollution atmosphérique sont mal et sous évalués sur l'agglomération parisienne, et que les politiques de réduction mises en oeuvre sont nettement insuffisantes, au regard des connaissances scientifiques actuelles.

Depuis une dizaine d'années, la corrélation entre la pollution atmosphérique et diverses pathologies est de plus en plus renseignée. De même, la connaissance des polluants eux-mêmes a progressé, et mis en évidence de nouveaux risques : effets cocktails, baisse de la fertilité, impact sur le changement climatique... La mortalité directement imputée à la seule pollution automobile est supérieure à celle due aux accidents de la route. Ces valeurs, confirmées par les programmes de recherche institutionnels au niveau national (Institut de Veille Sanitaire) et européen (Air Pollution and Health European Information System) sous-entendent que la pollution atmosphérique constitue tout simplement la première cause de mortalité !

Les Français sont 72 % à percevoir la pollution atmosphérique comme une réelle menace pour la santé. Dans le même temps, 54% d'entre eux ne font pas confiance à l'information délivrée par les pouvoirs publics sur la qualité de l'air.

(Loi sur l'Air : le rapport de février 2007 réalisé par le vice-président du Sénat, estime que le cadre de LAURE est trop limité. Il faudrait élargir au climat – réduction de l'effet de serre)

Un Plan Protection de l'Atmosphère engageant l'ensemble des collectivités d'Île-de-France a été adopté le 7 juillet 2006 par un arrêté inter préfectoral. Cependant sa mise en oeuvre est déjà remise en cause par sa faiblesse face à ce gigantesque problème de santé publique. Le PPA n'envisage pas de mesures suffisamment incitatives pour résoudre les problèmes de pollution atmosphérique sur l'agglomération parisienne.

L'Île de France va connaître prochainement des élections municipales qui vont être marquées par les questions environnementales. La santé liée à l'environnement constituera d'ailleurs l'une des thématiques des négociations annoncées par le nouveau gouvernement dans le cadre du Grenelle de l'environnement, Grenelle lui-même initié par Ecologie sans Frontière dès janvier 2007. Enfin, une nouvelle Directive européenne sur la qualité de l'air est actuellement en élaboration pour l'horizon 2010.

Pour disposer d'une information complète et indépendante, Ecologie sans Frontière a commandé une étude synthétique auprès d'experts environnementaux sur la situation actuelle. Les conclusions de ces travaux confirment que la pollution de l'air de l'agglomération parisienne est encore largement sous-évaluée, et que les nouvelles connaissances scientifiques devancent les réglementations actuelles.

Les beaux discours sur l'amélioration de la qualité de l'air à Paris sont complètement remis en cause par cette étude indépendante.

Sur la base de son expertise, ESF souhaite intervenir notamment par le biais d'une pétition qui a déjà reçu 9 500 signatures.

ESF mobilise un collectif d'avocats dirigé par Mtre Alexandre Faro, engagés et compétents sur les actions en justice ayant trait aux risques industriels et écologiques.

Nous exprimons d'ores et déjà plusieurs revendications auprès des pouvoirs publics, des groupes industriels et sociétés de transport, des organismes publics impliqués dans la lutte contre la pollution :

Ecologie sans Frontière exige : (voir fiches + pétition)

Siège : 22 rue Boulard – 75014 Paris

Tél : 01 43 27 79 08 – Fax : 01 43 20 27 14 – e mail : ecologiesansfrontiere@wanadoo.fr

www.ecologiesansfrontiere.org

écologie sans frontière

L'ONG spécialiste du droit de l'environnement

La prise en compte de la station située sur le boulevard périphérique parisien dans le déclenchement des procédures d'alertes.

Que le nombre de stations validant le dépassement des seuils de déclenchement soit de deux dont au moins une de fond.

La prise en compte des PM10 dans la procédure d'information et d'alerte (voir fiche seuil PM10).

Que l'administration régionale suive les recommandations qu'elle a formulées dans le Plan de Protection de l'Atmosphère et mette en place une procédure d'information et d'alerte sur les PM10.

Que la procédure d'information et d'alerte sur les PM10 prenne en compte la moyenne sur 24h et non journalière, contrairement à la proposition du PPA.

ESF agira pour qu'un seuil d'alerte soit défini dans la prochaine directive cadre européenne et qu'au niveau national le seuil d'information de $50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ soit retenu pour les PM10.

La mise en place d'une étude de caractérisation des PM2.5 et PM10 permettant d'identifier précisément les contributions de chaque émetteur

La réalisation d'analyse de NH_3 en sortie de cheminée des usines d'incinération

de réévaluer de façon urgente les hypothèses de baisse des concentrations d'ozone estimées dans le PPA

que les politiques publiques prennent en compte les interactions entre réchauffement climatique et pollution atmosphérique : une diminution uniquement des émissions polluantes ne suffit pas à limiter la pollution à l'ozone

Que soit mis fin au scandale de l'analyse d'aussi peu de COV .

La mise en place d'une révision du PPA mettant en place des mesures limitant la pollution particulaire au vu des données minorées présentées dans celui-ci sur les PM10

Une action sur les mesures de PM2,5 au plus vite permettant d'être conforme à la norme européenne

L'ouverture de nouvelles stations trafic dans toute l'agglomération parisienne

De lancer des alertes spécifiques aux populations vivant à proximité des axes de circulation lorsque les niveaux de pollution dépassent certains seuils, ainsi qu'aux automobilistes

Concernant les aéroports : que cesse ces zones de non droit en matière d'analyse de la pollution et qu'après installation de capteur sur toutes les zones aéroportuaires , des procédures d'alertes , et donc de limitation voir d'interdiction du trafic aériens soient imposées par la préfecture en cas de dépassement des seuils.

(Les populations riveraines , les passagers ainsi que les dizaines de milliers d'employés sont concernés)

Que la procédure d'information et d'alerte sur les PM10 prenne en compte la moyenne glissante sur 24h et non la moyenne journalière proposée par le PPA.

Concernant le Métro parisien : d'avoir accès aux données issues des capteurs de pollution installés dans le réseau sous-terrain du Métro notamment le capteur la station RER des Halles

Qu'une information claire sur les taux de pollution et les risques encourus soit transmise au usagers du métro par panneaux d'affichage à l'entrée de chaque station

écologie sans frontière

L'ONG spécialiste du droit de l'environnement

Conclusions de l'étude

:

- L'air ambiant de l'agglomération parisienne est pollué par une mixture de substances qui ne font pas toutes l'objet d'une réglementation. Certains polluants sont insuffisamment, voire pas du tout, surveillés dans l'air ambiant.
- L'information délivrée en continu par le dispositif de surveillance régional renseigne peu sur la pollution des sites à très forte fréquentation, notamment à proximité du trafic automobile. Les sites de mesures servant de base aux « indices ATMO » sont très peu représentatifs de l'exposition réelle de la population.
- Les « pics de pollution » auxquels est confrontée l'agglomération peuvent, ou non, faire l'objet d'une information au public, du fait des insuffisances des règlements préfectoraux.
- L'inventaire des polluants émis dans l'air ambiant est ancien, incomplet et incertain. Les impacts pourraient être sous-évalués concernant d'importantes sources de pollution de l'agglomération : le trafic routier, le trafic aérien et les grandes installations de combustion.
- L'inventaire ignore encore certains phénomènes, tels que les effets secondaires des technologies anti-pollution, et la formation de polluants secondaires à partir des mélanges de substances émis dans l'atmosphère.
- Des liens étroits sont mis en évidence entre pollution atmosphérique et changement climatique : l'ensemble de la pollution contribue au réchauffement local et global, tandis que celui-ci amplifie la formation de polluants dans l'air urbain.
- Compte-tenu des scénarios climatiques disponibles pour l'agglomération parisienne, une multiplication sensible des pics de pollution est à craindre.
- Ainsi, la formation d'ozone et de particules fines au-dessus de l'agglomération constitue une problématique majeure sur le plan scientifique et sur le plan des projets réglementaires.
- L'information disponible sur la pollution atmosphérique de l'agglomération parisienne est incomplète, en même temps que de nouveaux phénomènes d'aggravation se font jour.

Dans ce contexte, les risques encourus par la population sont complètement sous-évalués.

écologie sans frontière

L'ONG spécialiste du droit de l'environnement